PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau

Digne-les-Bains, le 16 octobre 2026

La Préfète

Objet : **Sécheresse : la situation s'améliore pour 26 communes : la zone d'alerte de l'Asse passe de la crise à l'alerte renforcée.**

Pièces jointes : **Arrêté préfectoral**
Certificat d'affichage

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'année 2026 continue d'être marquée par une situation météorologique très particulière. En effet, les précipitations très irrégulières et localisées, qui ont été rares cet été, conjuguées aux températures particulièrement élevées responsables d'épisodes de canicule successifs, ont provoqué un assèchement marqué des sols et une baisse des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes. Le mois de septembre a été particulièrement sec et chaud. Le mois d'octobre a vu quelques épisodes pluvieux, mais reste sec et chaud pour la saison. Les prévisions sont toujours changeantes et incertaines.

À la suite des jaugeages réalisés par la DDT, le constat reste des débits faibles pour la saison. Une amélioration de la situation est toutefois à noter sur le bassin versant de l'Asse. La situation sur la zone d'alerte de la Bléone reste délicate en lien avec la production d'eau destinée à la consommation humaine, bien que les débits soient à la hausse.

Ainsi, les niveaux de sécheresse sur le département sont dorénavant les suivants :

- Crise sur l'Esteron et le Lauzon ;
- Alerte renforcée sur l'Asse, le Largue et le Verdon amont ;
- Alerte sur l'Artuby-Jabron, la Bléone, le Calavon, le Colostre, la Nesque et le Vançon ;
- Vigilance sur le reste du département.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté pris à cet effet.

Le niveau de **crise**, qui doit être impérativement évité, conduit à l'arrêt des usages non prioritaires. Il est motivé par la nécessité de réserver les capacités de la ressource pour l'alimentation en eau potable des populations, les usages en lien avec la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, la sécurité des installations industrielles, l'abreuvement des animaux et de préserver les fonctions biologiques des cours d'eau.

Dans ce contexte, je vous demande de bien vouloir **informer vos administrés** sur la situation

actuelle et de les sensibiliser sur la nécessité de réaliser des économies d'eau. L'ensemble des outils et affiches sont téléchargeables sur le portail de l'État : https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-et-secheresse/Gestion-de-la-secheresse

Je vous rappelle par ailleurs qu'**il vous est possible de prendre un arrêté municipal spécifique**, si cela est nécessaire, afin de préserver la ressource en eau potable et d'anticiper le risque de pénurie. Si tel est le cas, je vous invite à le transmettre à la DDT par voie électronique à l'adresse ddt04-secheresse@alpes-de-haute-provence.gouv.fr.

Je vous invite à bien vouloir me signaler à cette même adresse toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la gestion de la ressource en eau.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Xavier PANNECOUCKE